



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 21 mars 2017**

**– 16<sup>e</sup> –**

- PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel Bourdon, présidente  
MM. Ben Valkenburg, vice-président  
Kenneth George  
Mmes Marie-José Mastro Monaco  
Mélanie Robinson  
Julie Wagner  
M. Jocelyn Pausé
- ABSENTE :** Mme Diane Beaudet
- Sont aussi  
présents :** M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :** M. Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,  
unité 2  
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,  
unité 3  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions  
d'unité, unité 5  
Line Lapierre, directrice des Services éducatifs  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières  
M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des  
personnes et du développement des compétences  
M. René Morales, directeur du Service du développement et  
de l'innovation professionnelle  
Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de  
l'information  
M. Pascal Rivard, directeur adjoint du Service des ressources  
matérielles

- M. Sylvain Senécal, coordonnateur du Bureau du transport au Service de l'organisation scolaire
- Mme Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- M. Gérald Provost, coordonnateur de l'Audit interne
- Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

**Sont reçus :** MM. Jean-François Audet, conseiller syndical de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal (APPM)  
Employé matricule 107 731 309

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 15 h 30 à 15 h 40.

Un huis clos est décrété de 15 h 50 à 16 h 40 pour discussions du point A-29-1799.

\*\*\*\*\*

## 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Tempête de neige – fermeture de la CSDM le 15 mars 2017
  - b) Participation d'élèves de la CSDM à des concours aux États-Unis
- déplacer l'article suivant à la fin de l'ordre du jour, après le point « Période réservée aux membres du comité exécutif » :
  - A-29-1799 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du lien d'engagement
- retirer l'article suivant :
  - A-31-3182 Service des ressources financières – fourniture sur demande de cartouches d'impression laser – appel d'offres 27-484P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017

- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Tempête de neige – fermeture de la CSDM le 15 mars 2017
  - b) Participation d’élèves de la CSDM à des concours aux États-Unis
- 5- Dossiers récurrents :
  - a) Plan Réussir
  - b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l’air
  - d) Capacité d’accueil
  - e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-01-325            Directeur général – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de septembre 2016
- 8- A-29-1797            Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l’effectif 2016-2017
- 9- A-31-3163            Service des ressources financières – services à taux forfaitaires pour l’entretien et la réparation des tableaux numériques interactifs – appel d’offres 15-203P – exercice de la première option de renouvellement
- 10- A-31-3170            Service des ressources financières – fourniture sur demande d’aluminium et d’acier inoxydable – appel d’offres 15-226P – attribution d’un contrat

- 11- A-31-3180 Service des ressources financières – services de collecte des matières résiduelles – appel d’offres 15-231P – attribution d’un contrat
- 12- A-31-3183 Service des ressources financières – regroupement d’achats – analyse des opportunités
- \* 13- A-33-1029 Service des ressources matérielles – approbation du bail et des ajustements proposés pour les baux 2017-2018 des locataires dont le bail arrive à échéance au 30 juin 2017
- 14- A-33-1030 Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – réaménagement de l’immeuble de la rue De Teck en vue d’y accueillir temporairement l’école Saint-François-d’Assise
- \* 15- A-33-1032 Service des ressources matérielles – approbation d’un bail brut en faveur du Centre de la petite enfance Le train de Bourgogne
- 16- A-33-1033 Service des ressources matérielles – école Barthélemy-Vimont – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe du bâtiment Saint-François-d’Assise
- 17- A-33-1034 Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – honoraires supplémentaires dans le cadre de travaux de mise aux normes et de réfection de plafonds
- 18- A-33-1035 Service des ressources matérielles – Le 3075, rue Lebrun – honoraires supplémentaires en lien avec l’évaluation globale de l’état du bâtiment
- \* 19- A-33-1037 Service des ressources matérielles – autorisation de donner un accord de principe à l’intention de la Ville de Montréal pour l’installation d’une murale sur un mur de soutènement de l’école Charles-Lemoyne
- 20- A-33-1038 Service des ressources matérielles – interventions supplémentaires dans le cadre du premier lot de projets d’efficacité énergétique réalisés en partenariat avec une entreprise de services éconergétiques
- \* 21- A-33-1039 Service des ressources matérielles – approbation des ajustements proposés pour des baux 2017-2018 de locataires ayant une situation particulière et dont le bail arrive à échéance au 30 juin 2017
- 22- A-33-1040 Service des ressources matérielles – école Jeanne-Mance – honoraires supplémentaires dans le cadre de la première phase de réfection de l’enveloppe du bâtiment

- 23- A-33-1041 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux supplémentaires dans le cadre de la première phase de réfection de la cour d’école
- \* 24- A-34-2723 Service du secrétariat général – modification du nombre de représentants au conseil d’établissement des écoles : Jean-Baptiste-Meilleur, Rosemont, Saint-Ambroise – année scolaire 2017-2018 – version consultation
- \* 25- A-34-2724 Service du secrétariat général – Fédération des commissions scolaires du Québec – assemblée générale – 2 et 3 juin 2017 – nomination des délégués
- 26- A-34-2713 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 27- A-34-2714 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 28- A-34-2715 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 29- A-34-2718 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 30- A-34-2719 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 31- A-34-2720 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 32- A-34-2721 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 33- A-34-2722 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 34- A-34-2725 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 35- A-34-2727 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017
- 36- Information :
- a) A-33-1028 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l’agrandissement et de la rénovation des écoles Alphonse-Desjardins et Saint-Grégoire-le-Grand

- 37- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 29 mars 2017
- 38- Période réservée aux membres du comité exécutif
- 39- A-29-1799            Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du lien d'engagement

2.            Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1°        d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 février 2017.

3.            Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2017

Aucun suivi n'est mentionné à ce point.

4.            Affaires nouvelles

- a)        Tempête de neige – fermeture de la CSDM le 15 mars 2017

La présidente remercie la vice-présidente, la Direction générale et le Service de l'organisation scolaire d'avoir pris la décision de fermer les établissements scolaires ainsi que le centre administratif, en collaboration avec les autres commissions scolaires de l'île de Montréal. Elle ajoute que très peu d'élèves se sont rendus à leur école le 15 mars dernier et qu'ils ont été reconduits à leur domicile en toute sécurité grâce à la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal. À cet égard, Mme Mélanie Robinson suggère d'utiliser l'Infolettre ainsi que les autres médias sociaux pour s'assurer de rejoindre l'ensemble des familles dans ces situations particulières.

Afin de respecter le nombre de jours de classe pour les élèves, cette journée de fermeture sera reprise à la date de la journée pédagogique institutionnelle, fixée le 28 avril 2017.

b) Participation d'élèves de la CSDM à des concours aux États-Unis

M. Kenneth George fait part des inquiétudes des parents, des enseignants et des élèves au regard des voyages aux États-Unis, particulièrement pour les élèves qui, à la suite de leur participation au concours de robotique qui se déroule cette fin de semaine, prendront part à la finale aux États-Unis.

À ce sujet, M<sup>e</sup> France Pedneault fait part de ses échanges avec un représentant du consulat américain. M<sup>e</sup> Pedneault mentionne qu'un document récapitulatif contenant toutes les démarches à faire ainsi que les documents à fournir à la frontière avant le départ vers les États-Unis sera remis aux directions d'établissement. Elle ajoute que malgré toutes les précautions qui seront prises par les familles, les écoles et les élèves, la décision finale pour autoriser l'entrée aux États-Unis relève des agents des postes frontaliers. À cet égard, il est possible de communiquer préalablement avec un responsable des postes frontaliers pour s'assurer d'avoir tous les documents requis à la frontière.

La présidente mentionne que la CSDM ne recommande pas de cesser les voyages aux États-Unis et que la situation est suivie de près. Toutes les précautions sont prises afin de s'assurer que les élèves qui seraient retenus à la frontière puissent revenir en toute sécurité.

5. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

La journée pédagogique institutionnelle du 28 avril sera une journée de classe pour compenser la journée de fermeture du 15 mars 2017, en raison de la tempête de neige. Les activités prévues pour cette journée dédiée à l'inclusion sont donc reportées à l'automne. Il sera ainsi possible d'élargir les activités aux établissements de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes ainsi qu'aux services centraux.

b) Budget 2016-2017 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

Mme Lucie Painchaud présentera un bilan du budget 2016-2017 à la table d'échanges du 22 mars 2017. Elle confirme que la CSDM atteindra l'équilibre budgétaire cette année et que le cadre financier 2017-2018 se dirige également vers l'équilibre.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet informe les commissaires de l'état d'avancement des dossiers portant sur la qualité de l'air.

d) Capacité d'accueil

Des rencontres portant sur la prévision de clientèle (prévision un) sont présentement en cours avec les directions d'établissement. Pour l'instant, très peu d'élèves sont visés par un déplacement.

Mme Catherine Harel Bourdon constate que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ne tient pas compte des besoins en points de service lors des agrandissements. Elle souhaite voir comment assurer une stabilité des points de service pour la rentrée ainsi qu'à long terme. Cette question sera discutée à la table d'échanges du 22 mars.

e) Immeubles excédentaires

Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

Ce dossier sera traité à la prochaine séance du comité exécutif.

f) Offre alimentaire

M. Sylvain Sénécal, coordonnateur au Service de l'organisation scolaire, annonce que le Secteur des services alimentaires met de l'avant la promotion printanière qui vise à offrir des rabais sur certains aliments vendus dans les cafétérias de la CSDM. Un rapport d'information détaillant les promotions sera déposé à la prochaine séance du comité exécutif.

g) Suivi des projets

Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'elle a fait une présentation du cycle de vie d'un projet lors de la première rencontre du comité de vigie de la transformation. Cette présentation est également prévue à la table d'échanges du mois d'avril.

Elle présente par la suite l'état d'avancement des différents projets qui figurent au tableau déposé.

6. Rubrique des commissaires-parents

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

7. Directeur général – remboursement des dépenses de fonction pour le mois de septembre 2016

Document déposé : Rapport DG-01-325 en date du 27 février  
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour le mois de septembre 2016;



CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour le mois de septembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1797 en date du 13 mars 2017  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d'un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l'école;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que les besoins en recrutement pour des postes directement liés aux élèves sont importants et continus;

CONSIDÉRANT que certaines écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 6 pour financer ces postes;

CONSIDÉRANT que certaines écoles sont déjà déficitaires et que les sommes engendrées par ces créations de poste seront assumées par l'équilibre budgétaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Léonard-De Vinci et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-039-6-23140-167;

2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-6-23404-167;

- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 45 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Fabien et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-015-6-23404-167;
- 5° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85,7143 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 42,8571 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23400-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 20 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Boucher-De La Bruère et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-013-6-23140-167;
- 8° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

9. Service des ressources financières – services à taux forfaitaires pour l'entretien et la réparation des tableaux numériques interactifs – appel d'offres 15-203P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3163 en date du 14 mars 2017  
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Roger Lalonde  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 23 février 2016 à *Solutions informatiques INSO inc.* pour une période d'une année (2016-2017);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a été consulté et recommande d'exercer l'option de renouvellement de l'entente actuelle avec *Solutions informatiques INSO inc.* pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que *Solutions informatiques INSO inc.* accepte la proposition de la CSDM de se prévaloir des deux options de renouvellement, en une seule fois;

CONSIDÉRANT que *Solutions informatiques INSO inc.* accepte de bonifier l'entente actuelle par des améliorations, concernant les modalités du service, qui auront une incidence positive tant sur le plan économique que sur la satisfaction des requérants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande à *Solutions informatiques INSO inc.* pour l'entretien et la réparation des tableaux numériques interactifs et des équipements associés, pour deux années additionnelles de renouvellement couvrant respectivement les périodes allant du 23 février 2017 au 22 février 2018 et du 23 février 2018 au 22 février 2019.

Le contrat est d'une valeur de 47 306,85 \$ plus taxes pour la deuxième année de renouvellement et d'une valeur de 73 480 \$ plus taxes pour la troisième et dernière année, sans toutefois dépasser le montant maximal de 215 260 \$ prévu pour la durée totale du contrat, incluant l'année écoulée.

10. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'aluminium et d'acier inoxydable – appel d'offres 15-226P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3170 en date du 27 février 2017  
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, de l'aluminium et de l'acier inoxydable aux écoles de formation professionnelle et aux unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et devra être acceptée par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 150 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que des trois soumissions reçues, une seule est déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles et celui des écoles de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT qu'*Acier Tag inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix en conformité avec les exigences spécifiées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 157 644,92 \$ plus taxes à *Acier Tag inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande les produits d'aluminium et d'acier inoxydable. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

11. Service des ressources financières – services de collecte des matières résiduelles – appel d'offres 15-231P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3180 en date du 28 février 2017 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de service qui effectuera la collecte des matières résiduelles pour 47 établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), avec la possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* et avec l'accord du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que la soumission de *R.C.I. Environnement, une division de WM Québec inc.*, est conforme et qu'elle satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront assumées par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 200 385,60 \$ plus taxes pour les services de collecte de matières résiduelles, à *R.C.I. Environnement, une division de WM Québec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – regroupement d’achats – analyse des opportunités

Document déposé : Rapport A-31-3183 (version corrigée) en date du 13 mars 2017 de M. Roger Lalonde concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’orientation de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’adhérer à des regroupements d’achats pour les contrats à commande ou à exécution sur demande à faible valeur ajoutée, après analyse;

CONSIDÉRANT que le *Système d’achats coopératif* (SAC) est un regroupement d’achats opéré par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM) et constitué sur la base d’une participation volontaire des cinq commissions scolaires de l’île de Montréal;

CONSIDÉRANT que, le 17 janvier 2017, la CSDM a adhéré à six ententes du SAC pour l’année 2017-2018;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le Conseil des commissaires au directeur général d’entreprendre des démarches auprès du CGTSIM pour que, à la lumière de l’étude qui sera déposée, la CSDM puisse ajouter des produits à la liste déposée pour l’année 2017-2018;

CONSIDÉRANT le mandat donné par le comité exécutif au directeur général d’actualiser les études déjà produites sur la participation de la CSDM au *Système d’achat coopératif* du CGTSIM et d’évaluer la pertinence de revoir nos pratiques d’approvisionnement en tenant compte des intérêts spécifiques de la CSDM et des économies d’échelle globales qui peuvent être réalisées par l’ensemble des cinq commissions scolaires;

CONSIDÉRANT l’intérêt et la possibilité apparente de joindre l’entente en cours du SAC pour la fourniture de micro-informatique et l’appel d’offres pour la fourniture d’enveloppes;

CONSIDÉRANT que le SAC envisage de procéder à un appel d’offres pour les articles de sport à l’automne 2017;

CONSIDÉRANT que l’entente initiale du contrat à commandes de la CSDM pour les articles de sport viendra à échéance le 31 mai 2018;

Il est PROPOSÉ :

1<sup>o</sup> de RECEVOIR l’étude analysant les opportunités offertes par les regroupements d’achats.

Le commissaire Kenneth George propose les modifications suivantes :

- Ajouter, à la fin de la première proposition, les termes suivants :

« laquelle étude devra faire état des économies réelles engendrées par la participation à ces regroupements d’achats » ;

- Ajouter les quatre propositions suivantes :
  - « 2° de CONFIRMER auprès du CGTSIM la possibilité de joindre l'entente du SAC pour les fournitures de microinformatique pour l'année 2017-2018, pour un montant annuel d'environ 500 000 \$;
  - 3° de PARTICIPER à un éventuel appel d'offres du SAC pour les enveloppes sans impression, pour un montant annuel d'environ 25 000 \$;
  - 4° de PARTICIPER à un éventuel appel d'offres du SAC pour les articles de sport à l'automne 2017, pour un montant annuel d'environ 270 000 \$;
  - 5° de PRÉSENTER un rapport de suivi à cet effet. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR l'étude analysant les opportunités offertes par les regroupements d'achats, laquelle étude devra faire état des économies réelles engendrées par la participation à ces regroupements d'achats;
- 2° de CONFIRMER auprès du CGTSIM la possibilité de joindre l'entente du SAC pour les fournitures de microinformatique pour l'année 2017-2018, pour un montant annuel d'environ 500 000 \$;
- 3° de PARTICIPER à un éventuel appel d'offres du SAC pour les enveloppes sans impression, pour un montant annuel d'environ 25 000 \$;
- 4° de PARTICIPER à un éventuel appel d'offres du SAC pour les articles de sport à l'automne 2017, pour un montant annuel d'environ 270 000 \$;
- 5° de PRÉSENTER un rapport de suivi à cet effet.

\*13. Service des ressources matérielles – approbation du bail et des ajustements proposés pour les baux 2017-2018 des locataires dont le bail arrive à échéance au 30 juin 2017

Document déposé : Rapport A-33-1029 en date du 21 février 2017  
de Mmes Sylvie Goyette et Carmel Harrigan  
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé, sous réserve d'une version « A ».

14.

Service des ressources matérielles – centre Tétreaultville – réaménagement de l'immeuble de la rue De Teck en vue d'y accueillir temporairement l'école Saint-François-d'Assise

Document déposé : Rapport A-33-1030 en date du 16 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 7 août 2014, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur donnait son accord au projet d'agrandissement de l'école Saint-François-d'Assise;

CONSIDÉRANT que, pour permettre la réalisation des travaux de construction, il fallait délocaliser temporairement l'établissement et que, dans ce contexte, il a été convenu de réaménager l'immeuble du centre Tétreaultville, situé au 8300, rue De Teck, dans le but d'y accueillir l'école Saint-François-d'Assise dès la rentrée 2017;

CONSIDÉRANT que, pour accueillir cette école dans l'immeuble de la rue De Teck, en plus du réaménagement des espaces en fonction des besoins d'une école primaire, les interventions requises comprennent notamment la réhabilitation des finis intérieurs, incluant des travaux de désamiantage et de décontamination, la réhabilitation de certains systèmes mécaniques et électriques, la réfection du bloc sanitaire et l'ajout de toilettes, l'ajout de grillages aux fenêtres et la réparation ou le remplacement de certaines d'entre elles, l'aménagement de la cour d'école, de même que des travaux de mise aux normes;

CONSIDÉRANT que, pour mener à terme le projet dans les délais prescrits et favoriser une rentrée scolaire sans heurt, le Service des ressources matérielles devra composer avec un échéancier serré et que, dans les circonstances, il est indiqué de faire appel à un entrepreneur ayant conclu avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) un contrat à exécution sur demande pour des travaux de réaménagement fonctionnel à taux horaire (appel d'offres 15-208P);

CONSIDÉRANT que la valeur annuelle maximale des contrats liés à l'appel d'offres 15-208P n'a pas encore été atteinte pour la première année et que ces contrats peuvent être renouvelés une fois;

CONSIDÉRANT que le coût du présent projet de réaménagement a été estimé récemment en fonction des besoins de l'école et à partir de données préliminaires quant à l'état du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le mandat de services professionnels en architecture en lien avec ce projet a été confié à la firme *BGLA*;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé entièrement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.* l'exécution des travaux en lien avec le réaménagement de l'immeuble du centre Tétreaultville en vue d'y accueillir temporairement l'école Saint-François-d'Assise, dans le cadre du contrat à exécution sur demande lié à l'appel d'offres 15-208P;
- 2° de CONFIER à l'entrepreneur suivant sur la liste établie à la suite de l'appel d'offres 15-208P – selon les modalités prévues – l'exécution des travaux auxquels fait référence le paragraphe précédent, si *GSF Canada inc.* n'est pas en mesure de les exécuter;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme d'architectes *BGLA* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis par cette firme dans le cadre du projet touchant le centre Tétreaultville, et ce, au-delà du seuil de 110 000 \$, taxes en sus, s'il y a lieu;
- 4° de DEMANDER au Service des ressources financières de prévoir la dépense associée à ce projet à la prochaine révision budgétaire et de déposer la somme requise au compte approprié.

\*15. Service des ressources matérielles – approbation d'un bail brut en faveur du Centre de la petite enfance Le train de Bourgogne

Document déposé : Rapport A-33-1032 en date du 21 février 2017  
de Mmes Sylvie Goyette et Carmel Harrigan  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le bail arrivé à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) autorise la signature de baux ayant des tarifs qui dérogent à la grille tarifaire établie en 2005;

CONSIDÉRANT que le contexte financier de la CSDM fait en sorte que cette dernière doit poser des actions concrètes afin de favoriser une meilleure gestion de ses immeubles excédentaires et d'assurer ainsi sa pérennité;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la CSDM a la responsabilité de réparer et d'entretenir ses biens, dont les immeubles excédentaires;



CONSIDÉRANT que la CSDM ne reçoit aucun financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer la gestion de ses bâtiments excédentaires;

CONSIDÉRANT que le déficit d'entretien physique des immeubles excédentaires de la CSDM se traduit aujourd'hui par un nombre important de travaux d'infrastructure coûteux à réaliser;

CONSIDÉRANT que, de façon globale, les centres de la petite enfance qui louent des immeubles de la CSDM ont bénéficié dans les années passées de tarifs excessivement préférentiels avec des baux à long terme, alors qu'ils reçoivent du ministère de la Famille les subventions nécessaires pour la location de leurs locaux;

CONSIDÉRANT que, depuis une dizaine d'années, le Conseil des commissaires approuve une augmentation substantielle du tarif de location, notamment des CPE, en vue principalement de générer les revenus nécessaires pour assurer notamment la gestion et l'entretien des immeubles;

CONSIDÉRANT les principes de tarification utilisés dans le cadre de l'approbation des baux adoptés en 2016 par le Conseil des commissaires (résolution n° 13, séance ordinaire du 23 mars 2016) pour les locataires dont le bail arrivait à échéance au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT les conditions du bail brut type fourni en annexe, lequel constitue une version révisée du précédent bail brut (correction des coquilles, ajout d'une table des matières, précisions apportées à certaines dispositions, particulièrement en ce qui a trait à celles liées aux « réparations, modifications, destruction et améliorations »);

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

1° d'APPROUVER le bail fourni en annexe aux présentes avec les spécifications suivantes relatives à cette location particulière :

- Superficie louée : 3771 pi<sup>2</sup> (locaux situés au 2<sup>e</sup> étage)
- Durée du bail : Dix-huit (18) mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2018
- Résiliation avant terme : Cette disposition sera retirée pour la durée du bail
- Tarif de location : 11,25 \$/pi<sup>2</sup>
- Loyer : 63 635,58 \$ (3 535,31 \$/mois)

- 2° d'AUTORISER les représentantes désignées de la CSDM à signer les baux conformément aux dispositions prévues au bail type brut fournis en annexe incluant les particularités précisées ci-dessus.

Le commissaire coopté Jocelyn Pauzé propose l'ajout des paragraphes suivants :

- « CONSIDÉRANT que la CSDM doit assurer la sécurité des immeubles et des occupants;
- CONSIDÉRANT les besoins en espace de la CSDM; »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le bail arrivé à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) autorise la signature de baux ayant des tarifs qui dérogent à la grille tarifaire établie en 2005;

CONSIDÉRANT que le contexte financier de la CSDM fait en sorte que cette dernière doit poser des actions concrètes afin de favoriser une meilleure gestion de ses immeubles excédentaires et d'assurer ainsi sa pérennité;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la CSDM a la responsabilité de réparer et d'entretenir ses biens, dont les immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT que la CSDM ne reçoit aucun financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour assurer la gestion de ses bâtiments excédentaires;

CONSIDÉRANT que le déficit d'entretien physique des immeubles excédentaires de la CSDM se traduit aujourd'hui par un nombre important de travaux d'infrastructure coûteux à réaliser;

CONSIDÉRANT que, de façon globale, les centres de la petite enfance qui louent des immeubles de la CSDM ont bénéficié dans les années passées de tarifs excessivement préférentiels avec des baux à long terme, alors qu'ils reçoivent du ministère de la Famille les subventions nécessaires pour la location de leurs locaux;

CONSIDÉRANT que, depuis une dizaine d'années, le Conseil des commissaires approuve une augmentation substantielle du tarif de location, notamment des CPE, en vue principalement de générer les revenus nécessaires pour assurer notamment la gestion et l'entretien des immeubles;

CONSIDÉRANT les principes de tarification utilisés dans le cadre de l'approbation des baux adoptés en 2016 par le Conseil des commissaires (résolution n° 13, séance ordinaire du 23 mars 2016) pour les locataires dont le bail arrivait à échéance au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT les conditions du bail brut type fourni en annexe, lequel constitue une version révisée du précédent bail brut (correction des coquilles, ajout d'une table des matières, précisions apportées à certaines dispositions, particulièrement en ce qui a trait à celles liées aux « réparations, modifications, destruction et améliorations ») ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT que la CSDM doit assurer la sécurité des immeubles et des occupants;

CONSIDÉRANT les besoins en espace de la CSDM;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'APPROUVER le bail fourni en annexe aux présentes avec les spécifications suivantes relatives à cette location particulière :
  - Superficie louée : 3771 pi<sup>2</sup> (locaux situés au 2<sup>e</sup> étage)
  - Durée du bail : Dix-huit (18) mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2018
  - Résiliation avant terme : Cette disposition sera retirée pour la durée du bail
  - Tarif de location : 11,25 \$/pi<sup>2</sup>
  - Loyer : 63 635,58 \$ (3 535,31 \$/mois)
- 2° d'AUTORISER les représentantes désignées de la CSDM à signer les baux conformément aux dispositions prévues au bail type brut fournis en annexe incluant les particularités précisées ci-dessus.

16. Service des ressources matérielles – école Barthélemy-Vimont – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe du bâtiment Saint-François-d’Assise

Document déposé : Rapport A-33-1033 en date du 14 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Corporation de construction Germano* pour la dernière phase de réfection de l’enveloppe du bâtiment de l’école Barthélemy-Vimont, située au 415, rue Saint-Roch, à Montréal;

CONSIDÉRANT que ce projet consistait essentiellement en le remplacement de la maçonnerie et de la fenestration de la façade est du bâtiment, mais qu’il comprenait également quelques travaux de réhabilitation des finis intérieurs;

CONSIDÉRANT qu’en ce qui concerne les travaux à l’extérieur du bâtiment, les conditions de chantier sont à l’origine de diverses interventions supplémentaires, qui comprennent notamment le nivellement des poutres sur lesquelles repose la maçonnerie;

CONSIDÉRANT que les travaux touchant l’intérieur du bâtiment ont été interrompus à la suite d’une directive en ce sens de la *Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST), en lien avec la présence de plomb dans la peinture de certains finis intérieurs;

CONSIDÉRANT que les pourparlers avec les représentants de la CNESST ont ensuite mené à la mise en place d’enceintes de protection et de douches de décontamination, une condition essentielle à la reprise des travaux;

CONSIDÉRANT que les coûts additionnels sont aussi en partie attribuables aux frais généraux réclamés par l’entrepreneur, étant donné la durée prolongée du chantier;

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Architectes Bertrand Paquette* pour les services professionnels liés à la dernière phase de réfection de l’enveloppe du bâtiment de l’école Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT que le mandat des professionnels a été élargi et que les honoraires doivent être ajustés en conséquence, conformément aux tarifs d’honoraires fixés pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 12 de la séance du 12 avril 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Corporation de construction Germano* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la dernière phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Barthélemy-Vimont, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Architectes Bertrand Paquette* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

17. Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – honoraires supplémentaires dans le cadre de travaux de mise aux normes et de réfection de plafonds

Document déposé : Rapport A-33-1034 en date du 16 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *M Casoni architecte* pour des études préliminaires liées principalement à des travaux de mise aux normes des issues du bâtiment de l'école Louise-Trichet, située au 2800, boulevard Lapointe, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, quelques mois après l'amorce du projet de mise aux normes des issues, un projet de réfection des plafonds et de l'éclairage était aussi mis en œuvre à l'école Louise-Trichet et qu'un deuxième contrat de services professionnels était alors accordé à *M Casoni architecte*;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, à la suite d'une augmentation de l'étendue des travaux planifiés dans le cadre du projet de mise aux normes des issues du bâtiment et après avoir intégré au contrat de *M Casoni architecte* les honoraires pour les services de génie-conseil, le contrat de services professionnels était ajusté, et ce, en fonction des tarifs fixés par décrets pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs;

CONSIDÉRANT que le contrat pour les services professionnels en lien avec le projet de réfection des plafonds et de l'éclairage était aussi ajusté, pour des raisons similaires;

CONSIDÉRANT que, dans le but d'optimiser la gestion des projets de mise aux normes des issues et de réfection des plafonds et de l'éclairage de l'école Louise-Trichet, il a finalement été convenu de jumeler les deux projets et de ne lancer qu'un seul appel d'offres pour les travaux de construction;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il est préférable de jumeler également les deux contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'au regard du chantier de construction, les négociations avec l'entrepreneur ont été particulièrement ardues et que les professionnels externes ont donc été sollicités pour une assistance technique supplémentaire;

CONSIDÉRANT que, bien que les travaux soient maintenant terminés, parce que les différends avec l'entrepreneur ne sont pas tous réglés, les professionnels travaillent toujours sur le dossier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *M Casoni architecte* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la mise aux normes des issues et de la réfection des plafonds et de l'éclairage de l'école Louise-Trichet, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

18. Service des ressources matérielles – Le 3075, rue Lebrun – honoraires supplémentaires en lien avec l'évaluation globale de l'état du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1035 en date du 13 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) envisage la remise en service de l'immeuble situé au 3075, rue Lebrun;

CONSIDÉRANT le contrat d'une valeur de 93 320 \$ plus taxes accordé à la firme *Jodoin Lamarre Pratte architectes* pour les services professionnels liés à l'évaluation globale de l'état du bâtiment;

CONSIDÉRANT les études menées à ce jour qui ont mis en lumière l'ampleur des travaux qui seraient nécessaires pour remettre en service le bâtiment et assurer aux futurs usagers un environnement sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, compte tenu de la présence généralisée de contaminants et de la vétusté de plusieurs des composants du bâtiment, il est avisé de questionner la pertinence de le réhabiliter plutôt que de le reconstruire;

CONSIDÉRANT que les expertises des professionnels permettent aujourd'hui d'évaluer le coût de chacune de ces deux options, mais qu'en vue de prendre une décision éclairée quant à l'avenir de l'immeuble, il faudra ajouter à l'évaluation globale du bâtiment une étude d'opportunité;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Jodoin Lamarre Pratte architectes* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis en lien avec l'évaluation globale de l'immeuble situé au 3075, rue Lebrun, ainsi que l'élaboration d'un dossier d'opportunité, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

\*19. Service des ressources matérielles – autorisation de donner un accord de principe à l'intention de la Ville de Montréal pour l'installation d'une murale sur un mur de soutènement de l'école Charles-Lemoyne

Document déposé : Rapport A-33-1037 en date du 8 mars 2017  
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'arrondissement du Sud-Ouest projette la relocalisation d'une partie de la piste cyclable passant sur la rue Hibernia vers l'arrière de l'aréna Saint-Charles, dont l'aire de service est adjacente à une bande de terrain et au mur de soutènement longeant le garage intérieur de l'école Charles-Lemoyne;

CONSIDÉRANT que cette aire est utilisée depuis toujours, de façon informelle, comme passage piétonnier par les élèves de l'école et les citoyens du quartier;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite profiter de cette occasion pour réaliser un aménagement intégré et convivial;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit de son côté effectuer des travaux au pourtour de l'école Charles-Lemoyne en vue de réhabiliter les sols et apporter des modifications liées aux fondations;

CONSIDÉRANT qu'un arrimage des travaux est prévu par les représentants du Service des ressources matérielles de la CSDM et ceux de la Ville pour assurer la réalisation de tous les travaux selon des séquences cohérentes et complémentaires;

CONSIDÉRANT qu'une servitude sera produite pour officialiser cette utilisation, laquelle sera soumise pour l'approbation du Conseil des commissaires à la fin des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux menés par la Ville sont aux frais de cette dernière et n'auront par conséquent aucune incidence sur le budget de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'en vue de poursuivre les démarches et réaliser les travaux pendant l'été 2017, la Ville requiert un accord de principe de la part de la CSDM l'autorisant à procéder à l'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'une lettre, soumise en annexe des présentes, relative à l'éventuelle servitude sera transmise à la Ville pour obtenir son engagement quant à certaines conditions qui seront incluses dans la servitude avant de lui permettre de commencer les travaux;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER un accord de principe en faveur de la Ville de Montréal quant à la disposition de la CSDM de conclure une servitude d'empiètement temporaire pour la réalisation d'un projet impliquant une partie d'allée piétonne sur une bande de terrain ainsi que l'installation d'une murale sur un mur de soutènement longeant un accès au garage souterrain de l'école Charles-Lemoyne;
- 2° de DEMANDER au directeur du Service des ressources matérielles de transmettre une lettre à la Ville pour informer cette dernière de l'accord de principe et obtenir d'elle son engagement quant à certaines conditions de la servitude d'empiètement, et ce, avant toute autorisation de procéder aux travaux;
- 3° de MANDATER le Bureau des affaires juridiques pour soumettre en temps et lieu un projet de servitude d'empiètement temporaire concernant cette situation;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour assurer la cohésion entre les aménagements des deux projets, celui de la CSDM et celui de la Ville;
- 5° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour veiller à la sécurité aux abords des deux chantiers durant toute la période des travaux;
- 6° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour analyser les détails techniques et de formuler des recommandations à la Ville pour l'installation de la structure sur le mur de soutènement et d'en valider la qualité durant les travaux.



La commissaire Marie-José Mastromonaco propose l'ajout d'une 7<sup>e</sup> proposition qui se lit comme suit :

« 7<sup>o</sup> de MANDATER la direction d'unité pour impliquer le conseil d'établissement à ce projet. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1<sup>o</sup> de DONNER un accord de principe en faveur de la Ville de Montréal quant à la disposition de la CSDM de conclure une servitude d'empiètement temporaire pour la réalisation d'un projet impliquant une partie d'allée piétonne sur une bande de terrain ainsi que l'installation d'une murale sur un mur de soutènement longeant un accès au garage souterrain de l'école Charles-Lemoyne;
- 2<sup>o</sup> de DEMANDER au directeur du Service des ressources matérielles de transmettre une lettre à la Ville pour informer cette dernière de l'accord de principe et obtenir d'elle son engagement quant à certaines conditions de la servitude d'empiètement, et ce, avant toute autorisation de procéder aux travaux;
- 3<sup>o</sup> de MANDATER le Bureau des affaires juridiques pour soumettre en temps et lieu un projet de servitude d'empiètement temporaire concernant cette situation;
- 4<sup>o</sup> de MANDATER le Service des ressources matérielles pour assurer la cohésion entre les aménagements des deux projets, celui de la CSDM et celui de la Ville;
- 5<sup>o</sup> de MANDATER le Service des ressources matérielles pour veiller à la sécurité aux abords des deux chantiers durant toute la période des travaux;
- 6<sup>o</sup> de MANDATER le Service des ressources matérielles pour analyser les détails techniques et formuler des recommandations à la Ville pour l'installation de la structure sur le mur de soutènement et en valider la qualité durant les travaux;
- 7<sup>o</sup> de MANDATER la direction d'unité pour impliquer le conseil d'établissement à ce projet.

20.

Service des ressources matérielles – interventions supplémentaires dans le cadre du premier lot de projets d'efficacité énergétique réalisés en partenariat avec une entreprise de services éconergétiques

Document déposé : Rapport A-33-1038 en date du 16 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 1<sup>er</sup> septembre 2015, dans le cadre de son Plan d'action énergétique 2014-2020, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) donnait son aval à la mise en œuvre d'un premier lot de projets d'efficacité énergétique réalisés en partenariat avec une entreprise de services éconergétiques;

CONSIDÉRANT que, le 21 juin 2016, la CSDM attribuait à *Energère Consultant inc.* un contrat d'une valeur estimée à 8 042 370 \$ plus taxes, pour la réalisation de ce premier lot de projets;

CONSIDÉRANT que le contrat accordé à *Energère Consultant inc.* comprend à la fois les services professionnels et l'exécution des travaux et qu'il permet l'ajout d'interventions connexes ou de services professionnels en vue de la réalisation de telles interventions;

CONSIDÉRANT que le bris de composants des systèmes peut mener à des défaillances et éventuellement compromettre l'atteinte des cibles d'économies d'énergie fixées dans le cadre des projets réalisés en partenariat avec une entreprise de services éconergétiques, d'où la pertinence de remplacer les composants vétustes, notamment;

CONSIDÉRANT que, dans les cas où la réparation à brève échéance de divers systèmes deviendrait prioritaire durant l'exécution des travaux prévus au contrat d'*Energère Consultant inc.*, il serait préférable de confier à cette dernière les interventions imprévues, pour éviter que la CSDM devienne maître d'œuvre du chantier, aux yeux de Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne le contrat accordé à *Energère Consultant inc.*, étant donné le caractère particulier de l'entente, la résolution du comité exécutif ne prévoyait pas de délégation de pouvoirs au regard de modifications pouvant occasionner des dépenses supplémentaires, comme c'est habituellement le cas;

CONSIDÉRANT les interventions supplémentaires qu'il serait éventuellement pertinent, voire impératif d'intégrer au contrat d'*Energère Consultant inc.*, par mesure préventive ou pour des raisons de sécurité, par exemple;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire dans le cadre du contrat attribué, le 21 juin 2016, à *Energère Consultant inc.* pour la réalisation d'un premier lot de projets d'efficacité énergétique, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial de ce contrat.

\*21. Service des ressources matérielles – approbation des ajustements proposés pour des baux 2017-2018 de locataires ayant une situation particulière et dont le bail arrive à échéance au 30 juin 2017

Document déposé : Rapport A-33-1039 en date du 10 mars 2017  
de Mmes Sylvie Goyette et Carmel Harrigan  
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé, sous réserve d'une version « A ».

22. Service des ressources matérielles – école Jeanne-Mance – honoraires supplémentaires dans le cadre de la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment

Document déposé : Rapport A-33-1040 en date du 14 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à *Consortium Archiconcept / Marc Lessard architecte* pour les services professionnels en lien avec une première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Jeanne-Mance, situé au 4240, rue de Bordeaux, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'au départ, le coût des travaux de ce projet était évalué à 700 000 \$, à partir de données préliminaires;

CONSIDÉRANT que les relevés et les analyses plus approfondies effectués par la suite ont graduellement mené à une meilleure définition des besoins et, par conséquent, à la révision de l'étendue des travaux nécessaires et de l'estimation du coût de ces travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Consortium Archiconcept / Marc Lessard architecte* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la première phase de réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'école Jeanne-Mance, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

23. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – travaux supplémentaires dans le cadre de la première phase de réfection de la cour d'école

Document déposé : Rapport A-33-1041 en date du 16 mars 2017  
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Excavation Patrice Couture inc.* pour la première phase de réfection de la cour et du stationnement de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 6025, rue Beaulieu, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les travaux de ce projet se déroulaient parallèlement à ceux en lien avec le remplacement de la plomberie du bâtiment, exécutés par un autre entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'une coordination déficiente entre les firmes de professionnels affectées à chacun des projets et des données erronées quant aux conditions existantes ont engendré des défis techniques imprévus qu'il a fallu surmonter dans des circonstances difficiles;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne la réfection de la cour et du stationnement, les interventions supplémentaires qui ne résultent pas de variations de quantité sont dues en grande partie à la nécessité d'aménager un deuxième bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales et que les imprévues de chantier ont compliqué l'exécution de ces travaux et engendré des coûts additionnels;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantiers sont aussi à l'origine d'autres interventions supplémentaires de petite envergure;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 4 de la séance du 16 juin 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par les sommes réservées par le Conseil du trésor relativement au passif environnemental ou par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Excavation Patrice Couture inc.* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la première phase de réfection de la cour et du stationnement de l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

- \*24. Service du secrétariat général – modification du nombre de représentants au conseil d'établissement des écoles : Jean-Baptiste-Meilleur, Rosemont, Saint-Ambroise – année scolaire 2017-2018 – version consultation

Document déposé : Rapport A-34-2723 en date du 14 mars 2017  
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- \*25. Service du secrétariat général – Fédération des commissions scolaires du Québec – assemblée générale – 2 et 3 juin 2017 – nomination des délégués

Document déposé : Rapport A-34-2724 en date du 13 mars 2017  
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2713 en date du 27 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2714 en date du 27 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2715 en date du 27 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2718 en date du 28 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2719 en date du 28 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2720 en date du 28 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2721 en date du 28 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Mohamed Maazami pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2722 en date du 28 février 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Émilie Auclair pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Émilie Auclair pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2725 en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Émilie Auclair pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Émilie Auclair pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mars 2017

Document déposé : Rapport A-34-2727 en date du 3 mars 2017 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017;



CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mars 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Information

a) A-33-1028 Service des ressources matérielles – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement et de la rénovation des écoles Alphonse-Desjardins et Saint-Grégoire-le-Grand

37. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 29 mars 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 29 mars 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 mars 2017.

38. Période réservée aux membres du comité exécutif

a) Fondation du Grand Montréal

M. Ben Valkenburg informe les membres du comité exécutif qu'il présentera un portrait des élèves de l'adaptation scolaire de la CSDM dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation du Grand-Montréal.

b) Repenser l'école – du 31 mars au 2 avril 2017

M. Ben Valkenburg assistera à une activité qui prendra la forme d'un sprint de développement de nouvelles solutions, entre autres technologiques, qui répondront aux défis que présentent les secteurs de l'éducation primaire et secondaire. En 48 heures, les équipes devront mettre sur pied et présenter devant le public des projets innovants qui aideront leur communauté de manière concrète.

39. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du lien d’engagement

Document déposé : Rapport A-29-1799 en date du 7 mars 2017  
de Mme Chantal Handfield concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et des directions des écoles concernées;

CONSIDÉRANT le bilan négatif de la supervision pédagogique et l’évaluation négative dont a fait l’objet la personne salariée ayant le matricule 107 731 309;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal estime avoir offert toute l’aide nécessaire à la personne concernée;

CONSIDÉRANT les difficultés persistantes de la personne concernée;

CONSIDÉRANT que la personne concernée n’a pas su remplir de manière adéquate les fonctions qui lui sont dévolues, et ce, malgré le soutien offert;

CONSIDÉRANT que la personne concernée est relevée temporairement et sans traitement de ses fonctions depuis le 9 février 2017;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport déposé;
- 2° de CONSTATER que l’incapacité de la personne concernée à remplir sa fonction d’enseignant représente un motif de résiliation d’engagement au sens de l’article 5-7.02 de la convention locale;
- 3° de RESILIER le contrat d’engagement de la personne concernée pour incapacité;
- 4° de METTRE FIN définitivement au lien d’emploi de la personne concernée avec la CSDM en date du 22 mars 2017.

La séance est levée à 16 h 55.

*Secrétariat général – 5 avril 2017*

---

\* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 mars 2017.